Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 6 décembre 2022, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 30 novembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

#### **ETAIENT PRESENTS:**

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélio, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DELE-COURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCO Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MEY-FROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYER Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOULART Annie, BRAND Hervé, CARINCOTTE Annie-Claude, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DELPLANQUE Émeline, DE-MULIER Jérôme, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNE-BELLE André, HEUGUE Éric, HOCQ René, JURCZYK Jean-François, LELEU Bertrand, LE-VEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKE Jean-Marie, MAE-SEELE Fabrice, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, NOREL Francis, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Danièle, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TASSEZ Thierry, TOURSEL-DERUELLE Karine, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle

#### **PROCURATIONS:**

LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, CHRETIEN Bruno donne procuration à LECLERCQ Odile, EDOUARD Eric donne procuration à IDZIAK Ludovic, MULLET Rosemonde donne procuration à COCQ Bertrand, BEUGIN Élodie donne procuration à PAJOT Ludovic, BOMMART Émilie donne procuration à PRUD'HOMME Sandrine, CLAREBOUT Marie-Paule donne procuration à THELLIER David, DASSONVAL Michel donne procuration

à MARGEZ Maryse, DESQUIRET Christophe donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, FLA-HAUT Jacques donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, FLAJOLET André donne procuration à HANNEBICQ Franck, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, HERBAUT Emmanuel donne procuration à DRUMEZ Philippe, IMBERT Jacqueline donne procuration à BERTOUX Maryse, LEGRAND Jean-Michel donne procuration à HOCQ René, MALBRANQUE Gérard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, MILLE Robert donne procuration à BERROYER Lysiane, FACON Dorothée donne procuration à BOSSART Steve, PER-RIN Patrick donne procuration à BARRÉ Bertrand, PICQUE Arnaud donne procuration à CRETEL Didier, RUS Ludivine donne procuration à DE CARRION Alain, TOMMASI Céline donne procuration à DEBAS Gregory, VIVIER Ewa donne procuration à DUPONT Jean-Michel, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole

#### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES:**

SOUILLIART Virginie, BOUVART Guy, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CLEMENT Jean-Pierre, CLERY Véronique, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Josephe, DELPLACE Jean-François, DESSE Jean-Michel, DUPONT Yves, FLAHAUT Karine, FONTAINE Joëlle, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LECOMTE Maurice, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, OPIGEZ Dorothée, PREVOST Denis, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, VIVIEN Michel

Monsieur COCQ Bertrand est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,



Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

#### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 6 décembre 2022

#### ENVIRONNEMENT - PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

## PROJET "CAP 2050 AGIR POUR DEMAIN" DU CONTRAT D'OBJECTIFS POUR LA TERRITORIALISATION DE LA TROISIEME REVOLUTION INDUSTRIELLE (COTTRI) - LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET A DESTINATION DES COLLEGES DU TERRITOIRE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Par délibération n°2020/CC148 du Conseil communautaire du 17 novembre 2020, la Communauté d'Agglomération a signé un Contrat d'Objectifs pour la Territorialisation de la Troisième Révolution Industrielle 2021-2024. Dans le cadre de ce contrat, la collectivité a proposé 8 actions « en faveur de l'économie circulaire » et notamment l'action n°6 « Vision du territoire à l'horizon 2030/2050 par les enfants du territoire ».

Cette action a pour but de répondre aux enjeux de la transition écologique par la nécessité de sensibiliser tous les publics aux problématiques liées aux changements climatiques. Le projet « Vision du territoire à l'horizon 2030/2050 » a pour objectif de placer de jeunes citoyens de la Communauté d'Agglomération au cœur des réflexions en vue de construire un territoire durable.

Faisant partie du projet de territoire, approuvé par délibération du Conseil communautaire du 6 décembre et dans le cadre de l'action n°6 du COTTRI, quatre classes de quatre collèges du territoire vont mener une démarche de réflexion et de questionnement sur l'avenir de la planète et sur l'avenir de leur territoire à l'horizon 2050.

En lien avec les Eco-délégués, ce projet ambitieux et novateur, « Cap 2050, Agir pour demain » s'articule autour d'une vision partagée du territoire à l'horizon 2050 par des élèves. Ils travailleront sur les thématiques environnementales des objectifs de développement durable (agriculture performante et résiliente, gestion durable des ressources en eau, gaspillage alimentaire, réduction des déchets, santé et environnement, protection et restauration des écosystèmes, urbanisme durable…).

Les objectifs du projet sont de :

- questionner les élèves sur l'avenir et les faire imaginer le monde de demain,
- rapprocher les thématiques environnementales de développement durable à la réalité des collégiens,
  - agir aujourd'hui pour changer demain,
  - partager la vision des élèves dans un livrable culturel et répondre à leurs idées d'actions.

Des connaissances en matière de transition écologique seront délivrées aux élèves, par le service animations en milieu scolaire de la Communauté d'Agglomération. Les intervenants du projet s'attacheront à travailler, grâce à la concertation, à la projection d'idées afin que les

élèves coconstruisent un futur enviable. Ce projet mobilisera l'équipe enseignante et le personnel administratif et technique des collèges autour des thématiques environnementales du développement durable. Il permettra d'inscrire l'Établissement dans une véritable démarche d'écoute et d'attention, vis-à-vis des élèves, quant à leur vision du territoire à l'horizon 2050.

Par le biais d'un livrable culturel, les élèves des 4 collèges partenaires devront rendre compte des étapes et des actions à mettre en œuvre aujourd'hui, pour atteindre l'environnement souhaité réfléchi à l'horizon 2050. Le projet sera pondéré par des activités spécifiques pour la bonne compréhension et la réflexion des élèves, telles que la projection d'un film ou encore la visite de sites. Un événement de fin d'année permettra à l'ensemble des 4 classes de présenter l'aboutissement de leur travail.

Le projet se déroulera sur l'année scolaire 2023-2024.

Pour répondre à ces objectifs et garantir la bonne réalisation du projet, il est proposé de lancer un appel à manifestation d'intérêt afin de travailler avec 4 collèges du territoire volontaires et motivés.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 21 novembre 2022, il est proposé à l'Assemblée d'approuver le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des collèges du territoire, pour la réalisation du projet « Cap 2050 Agir pour demain », selon le règlement ci-annexé et d'autoriser le Président, le Vice-président, ou le Conseiller délégué à signer les actes correspondants. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président, Le Conseil communautaire. A la majorité absolue,

APPROUVE le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane auprès de 4 collèges du territoire, pour la réalisation du projet « CAP 2050 Agir pour demain », selon le règlement ci-annexé.

AUTORISE le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer les actes correspondants.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le : 0 8 DEC. 2022

Et de la publication le 0 8 DEC. 2022 Par délégation du Président,

De Vice-président délégué,

IDZIAK Ludovic

**IDZIAK Ludovic** 

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,

Par délégation du Président,

Le Vice-président délégué,



## Appel à Manifestation COTTRI « Cap 2050, Agir pour demain »

### Règlement

#### **PRÉAMBULE**

Les changements climatiques engendrés par les activités humaines, obligent les pouvoirs publics à s'engager dans la transition écologique.

Plusieurs lois, telles que La loi Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015, la Loi Anti-gaspillage pour une Economie Circulaire de 2020 (AGEC), la Loi climat et Résilience de 2021, fixent les enjeux nationaux, définissent les objectifs à atteindre et établissent les défis de demain.

La Loi AGEC, rappelle que l'éducation à l'environnement et au développement durable dès l'école primaire comporte également une sensibilisation à la réduction des déchets, au réemploi et au recyclage des produits et matériaux, ainsi qu'au geste de tri.

La France a choisi de faire de l'Education au Développement Durable (EDD) l'une des priorités nationales. Les ministres de la Transition Ecologique et de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports ont signé le 17 mai 2021 un accord de partenariat pour l'éducation au développement durable.

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, à travers ses différents plans, comme le Plan Climat Air Energie Territorial, ou la construction de ses stratégies, telles que la Feuille de Route Economie Circulaire du Territoire, promeut la transition écologique et l'adaptation au changement climatique. L'éducation et la sensibilisation au développement durable et plus spécifiquement aux thématiques environnementales sont inscrites comme marqueurs au sein des politiques précitées.

#### APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT: PRÉSENTATION

Dans le cadre de son Contrat d'Objectifs Territorial pour la Troisième Révolution Industrielle (COTTRI), la Communauté d'Agglomération lance un appel à manifestation d'intérêt à destination des collèges de son territoire. Il a pour objet d'accompagner les élèves à questionner leur avenir pour un futur enviable, de trouver des alternatives aux problématiques environnementales et d'agir à leur échelle, pour leur territoire.



#### Les objectifs de cet AMI sont :

- l'organisation d'un projet sur les thématiques environnementales des objectifs de développement durable, autour d'une vision commune à l'horizon 2050 du territoire, par des élèves;
- la transmission de connaissances en matière de transition écologique, adaptée au public concerné et respectant les programmes pédagogiques de l'Education Nationale ;
- le travail des élèves en concertation, en vue de construire un futur enviable ;
- la mobilisation de l'équipe enseignante et du personnel administratif et technique des collèges autour de ce projet ;
- la restitution du travail de réflexion des élèves auprès de leurs pairs.

Le projet se déroulera sur l'année scolaire 2023-2024.

#### LES BÉNÉFICES DE L'APPEL A PROJET

Les collèges bénéficieront :

- d'interventions, d'activités et d'ateliers prospectivistes et de concertation ;
- de l'intégration des compétences imposées par le programme d'enseignement dans les interventions ;
- du soutien d'un artiste ou d'un professionnel pour le livrable ;
- du soutien de la Communauté d'Agglomération pour la mise en œuvre des actions.

#### L'ORGANISATION DU PROJET

Les animatrices en milieu scolaire rencontreront les collèges retenus, afin de cadrer précisément le déroulement de l'année.

Plusieurs interventions seront consacrées à une sensibilisation des élèves à la transition écologique, pour qu'ils puissent bénéficier de connaissances partagées et spécifiques aux thématiques qui seront abordées. Les animatrices travailleront à la mise en œuvre d'une concertation entre les élèves grâce à des outils pédagogiques spécifiques, pour qu'ils puissent imaginer leur territoire en 2050. Les élèves, en fonction des thématiques abordées, pourront bénéficier de l'intervention d'autres agents de la Communauté d'Agglomération mais également de professionnels de la transition écologique. Des visites pourront être organisées pour accompagner la théorie et la pratique, en fonction des thématiques abordées. Les programmes scolaires et les compétences à acquérir seront respectés sur les thématiques environnementales du développement durable.



Pour restituer le travail de réflexion mené tout au long de ce projet et de cette année scolaire, les élèves travailleront, avec un artiste, à la mise en œuvre d'un livrable culturel qui aura été préalablement défini, en concertation avec l'équipe enseignante identifiée sur le projet.

Enfin, les 4 classes de collèges pourront exposer leur livrable à l'ensemble des classes participantes lors d'un événement de fin d'année. Ce sera l'occasion pour chaque élève de découvrir comment leurs camarades perçoivent et imaginent le monde demain.

#### LES THÉMATIQUES TRAITÉES DANS CE PROJET

Le projet se base sur les objectifs de développement durable qui sont au nombre de 17. Les collèges aborderont les thématiques suivantes dans le parcours pédagogique proposée par les animatrices environnement :

- ODD 2 : Zéro Faim (Agriculture performante et résiliente)
- ODD 3 : Bonne santé et bien-être (Santé et environnement)
- ODD 4 : Education de Qualité (Education au développement durable)
- ODD 6 : Eau propre et assainissement (Gestion durable des ressources en eau / Protection et restauration des écosystèmes)
- ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable (Energies renouvelables)
- ODD 8 : Travail décent et croissance économique (Utilisation efficiente des ressources / Tourisme durable)
- ODD 11 : Villes et communautés durables (Urbanisation durable / Prévention et limitation de l'impact des catastrophes / Impact environnemental / politiques intégrées pour des territoires résilients)
- ODD 12 : Consommation et production responsables (Gestion durable des ressources naturelles / gaspillage alimentaire / réduction des déchets / formation environnementales)
- ODD 13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ODD 14 : Vie aquatique
- ODD 15 : Vie terrestre »

#### **PARTICIPANTS**

« Cap 2050, Agir pour demain » vise à impliquer 4 collèges du territoire, dans un projet sur la transition écologique. Il s'agit de travailler avec une classe de 4<sup>ème</sup> par collège, en leur donnant les clefs pour imaginer leur territoire à l'horizon 2050, en tenant compte des enjeux environnementaux qui sont à l'œuvre.



#### LA SÉLECTION DES CANDIDATS

Les candidats sont invités à remplir un dossier de candidature et la lettre d'engagement associée puis, à retourner les documents à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Tout dossier incomplet ne sera pas sélectionné.

Les dossiers les plus exhaustifs seront les mieux notés.

Il est nécessaire de bien renseigner la première partie du dossier de recrutement « Fiche renseignements du collège candidat » pour faciliter la communication entre le collège et le service Animations de la Direction de l'environnement de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

#### CRITÉRES D'ÉLIGIBILITÉ ET D'ÉVALUATION

Les critères de sélection des collèges permettent, dans le cas où de nombreux établissements (plus de quatre) auraient manifesté leur intérêt, d'évaluer objectivement la capacité du collège et des acteurs à mener à bien le projet.

Les critères sont les suivants :

Prérequis : Être un collège du territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

- 1. Un collège par territoire<sup>1</sup>
- 2. La motivation développée dans le dossier de candidature et la volonté de s'impliquer dans ce projet
- 3. Obtention d'un label (éco-collège ou label E3D)
- 4. Les actions « développement durable » déjà engagées (gaspillage alimentaire, compostage...) sur les 5 dernières années par l'établissement
- 5. Présence d'éco-délégués actifs
- 6. Nombre d'enseignants identifiés
- 7. Nombre de personnels administratifs et techniques identifiés
- 8. Capacité à mobiliser les collégiens en dehors du temps scolaire (ex. mercredi après-midi)
- 9. Capacité à mobiliser les familles dans la vie scolaire
- 10. La présence d'un Plan de Déplacement Etablissement Scolaire pour le collège

L'ensemble des données fournies dans le dossier de candidature aux rubriques « Fiche renseignements de sélection des collèges », « Les référents » « Les actions en matière de développement durable dans le collège », sont à justifier et les documents à fournir sont précisés au sein des rubriques.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> ANNEXE 1 : Carte des 4 territoires de la CABBALR



#### **COMPOSITION DU JURY DE SÉLECTION**

Le jury sélectionné sera constitué à l'initiative de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et présidé par son Président ou son Représentant.

Il sera constitué d'un ou plusieurs représentants des partenaires et tout autre acteur qui sera jugé pertinent par la Communauté d'Agglomération.

#### LE CALENDRIER

23 janvier 2023 : lancement de l'appel à manifestation d'intérêt

24 mars 2023 : Fin de l'appel à manifestation d'intérêt

mai 2023 : Annonce des lauréats

#### **ABANDON DU PROJET**

En cas d'abandon du projet, le lauréat devra adresser au Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys, Romane un courrier précisant explicitement qu'il renonce à participer au projet « Cap 2050, Agir pour demain » et en expliquer précisément les motifs.

#### CRITÉRE DE NON-RECEVABILITÉ ET DE NON-ÉLIGIBILITÉ

Ne seront pas recevables :

- Les candidatures soumises hors délais :
- Les dossiers incomplets ;
- Les dossiers ne respectant pas les formats de soumissions (utilisation des modèles fournis);
- Les dossiers non signés par le chef d'établissement et/ou le responsable du projet (si différents du Chef d'établissement).

#### Ne sont pas éligibles :

- Les autres établissements scolaires du territoire (Lycées, écoles élémentaires...);
- Les collèges situés en dehors du territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.



#### CONFIDENTIALITÉ

L'organisateur et les partenaires associés à la sélection s'engagent d'ores et déjà à traiter les informations fournies par les candidats, avec la plus grande précaution, et à ne pas les divulguer sans autorisation préalable du candidat, à la condition que lesdites informations aient été préalablement identifiées comme « confidentielles » par lui.

#### **NOTIFICATIONS ET ACCEPTATION**

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler le présent appel à manifestation d'intérêt et son règlement si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Tout candidat reconnait avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter sans réserve les dispositions, en signant le dossier de candidature.

#### CONTACT

Pour toute question sur l'appel à manifestation d'intérêt, vous pouvez contacter Céline LEMETEIL ou Katia MOLLET :

Par téléphone : 03.62.61.47.65

Mar mail: animations.environnement@bethunebruay.fr



